

Date de dépôt : 10 août 2020

Rapport

**de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition :
Plus de moyens pour nos EMS !**

Rapport de M. Pierre Nicollier

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission des pétitions a traité la pétition 2081 « Plus de moyens pour nos EMS ! » durant 3 séances sous les présidences de M^{me} Anne Marie von Arx-Vernon et de M^{me} Adrienne Sordet de février à mai 2020.

Les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier et la commission a été soutenue dans son travail par M^{me} Nadia Salama. La commission les remercie pour la qualité de leur travail.

La pétition P 2081 a été signée par 1137 pétitionnaires. Elle a été déposée auprès du Grand Conseil le 12 novembre 2019, demandant une augmentation de personnel soignant dans les EMS genevois pour atteindre les objectifs suivants :

- soins : 100% selon l'outil PLAISIR ;
- socio-hôtelier : 0,45 poste par lit ;
- animation : 0,06 poste par lit.

La commission a mené les auditions suivantes pour juger du traitement de la pétition :

- M^{me} Anna Gabriel et M. Manuel Nussbaumer, pétitionnaires, secrétaires syndicaux, Unia Genève, ainsi que M^{me} Maya Gukhoul, aide-soignante.
- M. Adrien Bron, directeur général de la direction générale de la santé (DSES), et M. Laurent Mauler, directeur du service du réseau de soins et EMS (DSES).

- M^{me} Nadine Béné, directrice générale de Val Fleuri, M. Jean-Marc Guinchard, secrétaire général de l'Association genevoise des établissements médico-sociaux (AGEMS), M. Jean-Philippe Terrier, vice-président de la Fédération genevoise des établissements médico-sociaux (FEGEMS), et M. Ivan Slatkine, administrateur du foyer Saint-Paul.
- M^{me} Marie-Rose Charvoz, présidente de l'Association d'aide et d'accompagnement des personnes âgées en EMS et de leurs familles (APAF).

Table des matières

Audition des pétitionnaires	4
Audition du DSES	7
Audition des représentants des directions d'EMS	14
Audition de l'APAF	19
Discussion et vote	21
Vote	22
Synthèse.....	22
Informations pratiques	24

Audition des pétitionnaires

M^{me} Anna Gabriel, M. Manuel Nussbaumer, secrétaires syndicaux, Unia Genève, M^{me} Maya Gukhoul, aide-soignante

M. Nussbaumer déclare que cette pétition est le fruit de plusieurs mois de concertations avec les travailleurs dans les EMS, ajoutant que ces derniers ont exprimé leur détresse. Il rappelle que l'initiative IN 125 sur les EMS, qui demandait 620 postes, a été acceptée en mars 2007, et a permis au final la création 125 postes seulement. Il précise encore qu'en 2006 le taux de couverture selon l'outil d'évaluation PLAISIR dans les EMS était de 85% et qu'il demeure à 86% en 2018.

Il signale ensuite que le nombre de personnes de plus de 80 ans va bondir de plus 40% d'ici 2040 avec de nombreux cas d'Alzheimer, impliquant une lourdeur de travail pour le personnel et des charges accrues. 47% des soignants estiment devoir quitter leur métier bientôt en raison de ces difficultés. Il évoque encore le taux d'absentéisme et le recours aux travailleurs intérimaires qu'il faut encadrer et il remarque que le contact entre les aides-soignants et les personnes placées s'en ressent inévitablement.

M^{me} Gukhoul mentionne que le personnel est vite fatigué. Son équipe comporte 7 personnes pour 80 résidents. Elle ajoute que le personnel fait tout pour les personnes âgées et elle pense qu'il faut plus de personnel pour s'en occuper. Elle signale également que les effectifs sont très bas le week-end, ce qui implique que les soins et les repas sont difficilement servis. Elle ajoute qu'elle retirerait sa mère si elle se trouvait dans son EMS car elle estime que la situation confine à la maltraitance.

M^{me} Gabriel déclare qu'il n'est pas évident pour les personnes de signer une pétition de cette nature car elles craignent que la pétition s'oppose à leur direction. Elle mentionne ensuite que le conseiller d'Etat en charge estime qu'un taux de couverture de 86% selon l'outil d'évaluation PLAISIR suffit, mais elle remarque que tel n'est pas l'avis du personnel. Elle précise que la prise en charge est minimum alors qu'il est également question d'une dimension d'écoute qui n'existe plus. Elle indique que le canton estime qu'augmenter les moyens des EMS constitue une charge financière qui n'est pas supportable, mais elle déclare qu'il est difficile d'entendre ces mots alors qu'il est question de la prise en charge de personnes âgées.

Elle déclare que le syndicat demande que le parlement soutienne la pétition. Les réalités diffèrent entre les 54 EMS du canton et le syndicat est à disposition pour évoquer les multiples aspects de la problématique. Défendre les conditions de travail des salariés revient à défendre la qualité de vie des résidents des EMS qui ne peuvent pas se manifester.

Un député PLR demande quelles sont les démarches qui ont été entreprises auprès du Canton et des directions d'EMS avant cette pétition. Il remarque que les syndicats sont des partenaires et il demande ce qu'il en est des discussions et/ou des blocages existants.

M^{me} Gabriel répond qu'il existe une commission paritaire sur les EMS qui a traité de la question des effectifs. Elle ajoute ne pas comprendre que la partie patronale n'ait pas soutenu la démarche qui est dans l'intérêt des EMS. Elle précise que la direction générale de la santé n'est pas non plus en faveur d'une augmentation du taux de couverture, le magistrat étant, pour sa part, ouvert à une analyse au cas par cas.

Le député PLR demande si les différences entre les EMS sont importantes et quelles en sont les raisons.

M^{me} Gabriel répond que les différences entre les EMS peuvent être importantes, tant au niveau de leur taille que du profil des résidents, ceux-ci étant classifiés entre le niveau 1 et le niveau 12. Elle signale encore que certaines directions sont plus ouvertes à la discussion alors que d'autres refusent que le syndicat entre simplement dans l'établissement.

M^{me} Gabriel ajoute que le syndicat n'a pas tous les chiffres, mais elle sait que les taux de couverture peuvent varier avec des directions qui veulent aller au-delà du strict minimum. Elle signale que les résidents sont par ailleurs évalués tous les deux ans sous l'angle de leur prise en charge grâce à l'outil PLAISIR à partir duquel un objectif de couverture de personnel est établi, mais elle remarque que leur situation peut fluctuer au cours de ce même laps de temps.

Un député PLR déclare que ce travail est difficile et il pense que la problématique fondamentale relève des moyens financiers. Il se demande alors si le syndicat connaît le taux d'absentéisme au sein des aides-soignants. Il se demande par ailleurs combien de postes le syndicat revendique exactement pour compenser le 14%.

M^{me} Gabriel répond ne pas avoir les chiffres du taux d'absentéisme, mais elle sait combien de personnes sont en arrêts maladie. Elle ajoute que le taux d'absentéisme, selon les estimations du syndicat, peut se monter à 25% selon les périodes.

Le député PLR demande auprès de qui la commission peut se renseigner. Il mentionne que 25% c'est un chiffre hallucinant.

M^{me} Gabriel pense que la direction générale de la santé possède ces chiffres. Elle signale encore que le 45% de personnel souhaitant arrêter sa carrière dans le domaine est un résultat inhérent à une enquête nationale opérée par le syndicat. Elle rappelle ensuite qu'il était question de 620 postes

lorsque l'initiative 125 a été déposée, et elle remarque que celle-ci a permis la création de 125 postes. Elle mentionne cependant que l'important est de reconnaître la situation et d'affirmer la volonté d'améliorer le contexte en analysant les établissements au cas par cas. Elle ne sait pas combien de postes supplémentaires seraient nécessaires dans un premier temps.

La présidente demande si la commission peut avoir les chiffres de l'enquête nationale menée par UNIA.

M^{me} Gabriel acquiesce (disponibles sous : <https://www.unia.ch/fr/monde-du-travail/de-a-a-z/secteur-des-services/soins-accompagnement/resultats-des-enquetes-sur-les-soins>).

Une députée PDC évoque l'outil PLAISIR et les dispositions transitoires qui ont été ajoutées avec la durée de 9 mois entre 2 évaluations en lieu et place des 24 mois précédents. Elle se demande en l'occurrence si l'outil PLAISIR calcule la prise en charge des patients en prenant en compte la dimension hôtellerie. Elle se demande par ailleurs si le taux de morbidité est pris en compte puisque la prise en charge de personnes ayant Alzheimer suppose plus de moyens. Elle demande encore ce qu'il en est de la formation du personnel.

M^{me} Gabriel répond que les travailleurs sollicitent des formations continues, la tendance étant toutefois de ne pas favoriser ces dernières. Concernant l'outil PLAISIR, elle mentionne que le syndicat ne fait pas partie de la commission technique. Mais elle déclare que le nouvel outil ne parle pas de besoins requis mais de besoins donnés, ce qui est inquiétant. Elle signale ensuite que l'EMS qui a des cas plus lourds a en effet plus de moyens, mais elle répète que son taux de couverture est de 86% comme un EMS qui a des cas moins lourds. Elle remarque, quoi qu'il en soit, que le 100% des besoins n'est pas assuré.

Une députée UDC pense que personne n'est insensible à cette question qui touche tout le monde. Elle se demande dans quelle mesure le personnel, qui est en majorité constitué de femmes, n'a pas joué un rôle dans la sous-évaluation des besoins et des formations. Elle rappelle en effet que les travaux de soins sont souvent considérés naturellement de nature féminine.

M^{me} Gabriel répond que cet aspect joue certainement un rôle. Elle signale, cela étant, que cette pétition ne devrait pas être perçue comme syndicale mais représenter plutôt les résidents. Elle mentionne encore que les femmes sont habituées à travailler beaucoup et à être épuisées, ce qui entraîne inévitablement un effet de pression sur le personnel.

Une députée S remarque que le taux d'absentéisme est problématique et elle demande si certains EMS mettent en place des stratégies pour réduire cet absentéisme.

M^{me} Gukhoul répond que des machines sont introduites pour pallier certains gestes, mais elle remarque qu'il faut, quoi qu'il en soit, pousser ces machines. Elle estime que la direction de son EMS fait parfois des efforts.

Une députée PDC demande qui sont les membres de la commission technique. Elle se demande si des représentants de la branche pourraient siéger dans cette commission. Elle observe ensuite que le rapport de cette commission, en janvier dernier, parle de « besoins requis » et non de « besoins donnés » contrairement à ce qui a été dit.

M^{me} Gabriel répond que le syndicat ne siège pas dans cette commission et n'est donc pas au courant. M. Nussbaumer ajoute qu'il existe une commission intercantonale dans laquelle siègent les cantons de Vaud, Jura, Neuchâtel et Genève, et il remarque que c'est M. Laurent Mauler, chef de secteur EMS, qui représente Genève.

M^{me} Gabriel mentionne que ce sont des infirmières formées à l'outil PLAISIR qui ont indiqué qu'il serait question de « besoins donnés ».

Une députée PDC demande si des liens existent entre les pétitionnaires et l'APAF (Association d'aide et d'accompagnement des personnes âgées en EMS et de leurs familles).

M^{me} Gabriel répond qu'il y a effectivement des liens et elle mentionne que le syndicat a hésité à proposer cette pétition à cette association. Elle remarque toutefois que l'idée était de proposer une pétition objective.

M. Nussbaumer rappelle que la Cour des comptes a fait un audit et a proposé plusieurs recommandations, en suggérant notamment que le taux d'absentéisme soit calculé en fonction de la durée et de la fréquence des absences.

Audition du DSES

M. Adrien Bron, directeur général de la direction générale de la santé

M. Laurent Mauler, directeur du service du réseau de soins et EMS

M. Bron prend la parole et déclare que cette pétition soulève une problématique récurrente depuis plusieurs années, remontant à l'initiative 125. Il mentionne toutefois que les points qui sont évoqués ne sont plus d'actualité depuis que les règles fixées par la LAMal sont venues invalider une partie des arguments. Cela étant, diverses mesures sont intervenues au cours de ces dernières années dans le but d'améliorer les conditions de travail

et l'accueil des résidents, avec notamment la suppression des classes 4 de salaires et des augmentations de subvention.

Les subventions ont ainsi été alignées sur l'évolution des mécanismes salariaux de l'état. Une convention collective obligatoire existe dans le domaine des EMS qui se réfère aux barèmes de l'état. Les collaborateurs des EMS sont ainsi assimilés à des employés de l'état. Dans le passé, le taux de subventionnement conduisait les EMS à devoir trouver des gains d'efficacité, les augmentations salariales n'étant pas couvertes par des augmentations de subventions. Mais cette spécificité a été abolie. La situation qui prévaut aujourd'hui n'est plus celle d'il y a dix ans.

Le département n'est pas insensible aux revendications émanant de la pétition, car il apparaît nécessaire de tenir compte des évolutions inhérentes aux résidents, notamment à l'égard des personnes présentant des troubles cognitifs. C'est la raison pour laquelle une démarche intercantonale est en cours afin de modifier les outils d'évaluation, démarche prévoyant l'abandon de l'outil PLAISIR pour opter pour l'outil InterRAIL.

M. Mauler remarque que les infirmières du GRESI considèrent que l'offre de soins et le nombre de personnels sont suffisants pour une prise en charge de qualité.

Une députée PDC demande quel est le premier niveau salarial en place.

M. Bron répond qu'il s'agit maintenant de classe 5.

La députée PDC demande si le fait de changer d'outil d'évaluation n'advient pas à un moment où il apparaît que les besoins se sont accrus.

M. Bron répond que l'outil PLAISIR ne sous-cote pas les besoins en soins. Ce sont dans les classes élevées – les résidents des EMS étant évalués sur une échelle de douze classes – que la prise en charge est mal appréciée. Ce sont des personnes qui ne nécessitent pas de grands soins, mais d'autres mesures d'encadrement sont mal identifiées.

Une députée S remarque que le recours aux intérimaires coûte très cher dans les EMS et demande s'il y a des pistes de mutualisation.

M. Mauler acquiesce en déclarant que la charge la plus élevée est celle relative au personnel. Il revient à l'outil PLAISIR et mentionne que les trois outils d'évaluation classent en minutes de soins chacun des résidents dans l'une des douze classes. Chaque classe correspond à un taux de subventionnement.

Les syndicats aimeraient modifier le taux de 86%. Cependant tous les résidents ne sont pas au même niveau en termes de minutes de soins et il mentionne que c'est un mix des différentes classes qui a permis de

déterminer ce taux de 86%. C'est la charge en soins globale des établissements qui est prise en compte, et qui détermine les équipes de personnel. Il est apparu nécessaire pour les cantons romands d'entreprendre quelque chose au-dessus de la classe 12, dont il est question au travers de la réflexion intercantonale. Ces éléments seront pris en considération dans le prochain contrat de prestations en 2022.

Concernant les intérimaires, il mentionne qu'ils coûtent plus cher et qu'un vivier de gens formés existe. Cela étant, une directive conditionne le recours aux intérimaires, directive qui interdit d'aller au-dessus d'un certain pourcentage.

Une députée S demande ce qu'il en est des optimisations d'achats.

M. Mauler répond qu'une comptabilité analytique existe depuis deux ans, ce qui permet de faire un benchmark par catégorie d'EMS et de déterminer des ratios par secteur, et aux EMS de se positionner à l'égard de leurs achats.

Une députée PDC demande si cela relève de la centrale commune d'achats.

M. Mauler répond par la négative en mentionnant que la centrale d'achat pour tous les EMS ne fonctionnait pas.

Une députée PDC déclare que le rapport de la commission technique du mois de janvier mentionne la PLEX et elle demande ce qu'il en est.

M. Mauler répond que Neuchâtel, Jura, Vaud, et Genève utilisent PLAISIR, PLEX étant une évaluation dérivée de PLAISIR pour les courts séjours. Il ajoute que l'outil InterRAIL est utilisé, quant à lui, par tous les cantons suisses alémaniques, le Valais utilisant encore un autre outil.

La députée PDC demande si les hôpitaux utilisent également PLAISIR.

M. Mauler répond que seuls les EMS utilisent PLAISIR. Les institutions de soins à domicile suisses utilisent InterRAIL. C'est un outil qui permet d'utiliser les mêmes échelles et d'être intégré numériquement. L'hôpital utilise cet outil pour les hospitalisations de longue durée et développer cet outil dans les différents cantons faciliterait le suivi médical des patients.

La députée PDC demande s'il est possible d'imaginer des gains de temps pour les patients, les résidents et les collaborateurs des EMS lorsque cet outil sera développé.

M. Mauler acquiesce. Il déclare que des évaluations ont été menées en parallèle pour estimer ces différents aspects.

La députée PDC demande s'il y a un délai pour la mise en place de l'outil InterRAIL.

M. Mauler répond que le projet sera probablement plus tardif que 2021 puisque des changements législatifs doivent être apportés, et il remarque qu'il ne sera peut-être pas possible de viser le prochain contrat de prestations.

Une députée PDC demande s'il manque bien 14% d'effectifs dans les EMS.

M. Bron répond que la norme est fixée à 86% selon les évaluations du canton et qu'un dialogue de sourds s'est instauré avec le syndicat puisque le canton estime que les 100% des besoins sont assurés par ce 86%. En ce qui concerne les taux d'encadrement et d'animation, le pourcentage est au-delà de ce 86%. La nécessité est d'assurer des prestations pour les troubles cognitifs.

Une députée Les Verts évoque le taux d'absentéisme et demande quelle est l'incidence de ce dernier dans le 86%.

M. Mauler répond que la cible du taux d'absentéisme est de 6% en mentionnant que les employés sont remplacés dans les EMS lorsqu'ils sont absents. Le taux compilé dans le secteur est de 7,38%. La profession génère un plus fort taux d'absentéisme puisque lorsqu'un employé est grippé il ne vient pas travailler afin de préserver les résidents.

Une députée PDC demande si les grossesses sont prises en compte dans le taux d'absentéisme, une grossesse n'étant plus considérée comme une absence au sein du canton.

M. Mauler répond que ce sera également le cas.

Une députée UDC déclare que le taux d'absentéisme est le témoin d'un grand malaise selon le syndicat et elle demande si le service est sensible à cette question.

M. Mauler acquiesce en déclarant que le service reçoit plusieurs fois par année le syndicat. Il rappelle alors qu'il est nécessaire d'identifier les situations de cas en cas en mentionnant que certains EMS ne posent aucun problème. Ce sont souvent des problèmes de gouvernance, avec des infirmières-chefes qu'il est difficile de remplacer, qui génèrent des situations compliquées. Il n'y a pas de fil rouge en lien avec de l'épuisement qui soit apparu au travers des discussions. Les délégations du personnel estiment que ce sont des réaménagements portant sur les organisations des équipes qui sont nécessaires plutôt qu'un accroissement du personnel. Plus les taux de travail sont bas, plus le taux d'absentéisme est fort.

M. Bron mentionne qu'il y a 54 EMS dans le canton et les relations avec le département sont excellentes. Ce dernier reçoit volontiers les échos tant du terrain que des directions. Chaque institution a une histoire différente avec

des financements publics directs ou indirects importants et des statuts hybrides. Ce statut hybride est parfois mal vécu ou génère des interrogations. Si la masse salariale augmentait de 14%, la situation ne serait pas pour autant meilleure.

Une députée UDC demande si une planification est envisagée par rapport au vieillissement de la population et à l'augmentation des troubles cognitifs.

M. Mauler répond que l'outil PLAISIR détermine tous les six mois, en octobre et en mai, les situations et les minutes de soins pour pouvoir adapter la prise en charge.

Une députée PDC évoque l'application de l'initiative et elle demande s'il est possible d'avoir des chiffres correspondant à la situation actuelle.

M. Mauler répond qu'il est question de 0,09 poste d'animation par lit, et de 0,34 poste pour le service hôtelier par lit, mais il mentionne qu'il est compliqué d'évaluer ce taux puisque des prestations sous-traitées ne sont pas prises en compte. Il précise que la méthode socio-hôtelière définit quelques 400 prestations, ainsi que les minutes d'intervention en fonction de la taille de chaque EMS.

Une députée PDC demande quel serait le pourcentage si les grossesses étaient supprimées du taux d'absentéisme.

M. Mauler l'ignore. Il mentionne, cela étant, n'avoir jamais constaté un taux d'absentéisme de 25% dans un EMS.

M. Bron ajoute que si tel était le cas, l'institution ne fonctionnerait plus. Une situation de ce type pourrait éventuellement arriver à certains moments au sein d'une équipe particulière uniquement.

Une députée PDC demande ce qu'il faut penser des mots inscrits dans la pétition : « l'IN 1215 qui aurait été bafouée ».

M. Bron répond que tout le monde joue sur les mots depuis 15 ans et il remarque qu'il est clair qu'il serait inutile d'augmenter les effectifs de 14% de manière linéaire. Certains domaines demandent par contre un peu d'attention.

M. Mauler évoque la M-1380-A de 2006 qui invitait le Conseil d'Etat à faire des projections sur les dix prochaines années afin de maintenir le taux d'encadrement à 83%. Il remarque en l'occurrence que cette motion évoquait un taux de 83%.

Une députée PDC déclare que les soins et les prises en charge ont tout de même changé en 13 ans, depuis le dépôt de l'initiative.

M. Bron répond que tout a changé durant ce laps de temps.

Un député PLR demande s'il est possible à la commission de recevoir des précisions concernant les chiffres du taux d'absentéisme.

M. Bron acquiesce (voir annexe 1).

Le député PLR demande s'il existe un dialogue avec les syndicats en remarquant qu'une commission paritaire est en place. Il se demande en l'occurrence s'il y a des blocages, et à quel niveau, qui auraient pu mener à cette pétition.

M. Mauler répond que la convention collective est signée par les associations faitières et les syndicats et que le dialogue avec ces derniers est nécessaire. Lorsque le nouvel outil aura été adopté, la situation sera clarifiée.

Le député PLR demande s'il est possible de clarifier la situation auprès des syndicats.

M. Bron répond que cela a été fait à plusieurs reprises. Il rappelle, cela étant, que les employeurs et les employés trouveraient très bien que le canton octroie des subventions plus importantes.

Une députée S demande si les autres cantons se basent sur ce taux de 86%.

M. Mauler répond que ce taux est fluctuant selon les cantons, soit 92% à Neuchâtel, 85% dans le Jura, et 90% dans le canton de Vaud.

La députée S demande ce qu'il en est du Canada d'où provient cet outil.

M. Mauler répond que cet outil a été adapté pour la Suisse et qu'il n'est pas possible de faire de comparaison avec le Canada. En définitive il n'est pas question de problèmes financiers puisque rien n'est laissé à charge des EMS à l'exception de la partie des résidents.

La députée S demande si ce changement d'outil a été demandé par les EMS.

M. Mauler répond que les degrés de soins sont plus importants à présent et il mentionne que la méthode PLAISIR ne calcule pas suffisamment bien les besoins pour les troubles cognitifs, alors qu'InterRail, qui est de nature internationale, offre un socle permettant de garantir la continuité des soins.

La députée S demande si les délégations du personnel ont accueilli favorablement cette proposition de changement.

M. Mauler répond que ce point n'a pas été abordé pour le moment puisque cet outil est en cours d'évaluation.

La députée S remarque que la décision de changement n'a donc pas encore été prise.

M. Bron acquiesce en déclarant que les incidences de ce changement sont importantes. Cela étant, ce nouvel outil sera plus pertinent tant pour les équipes de soins que pour les directions. Il n'y a, pour le moment, pas de réaction négative et plutôt une attente.

Une députée PDC remarque qu'il est reproché depuis 2007 une diminution du temps consacré aux relations avec les résidents des EMS. Elle se demande si ce nouvel outil améliorera cet aspect.

M. Mauler répond que c'est l'enjeu socio-culturel qui n'est pas financé par la LAMal dont il est question, et il remarque que la réflexion avec les partenaires porte sur différentes pistes inhérentes à cette problématique.

La députée PDC déclare qu'il a été démontré qu'accompagner quelqu'un permet parfois d'économiser sur les médicaments.

M. Mauler acquiesce et mentionne qu'une étude sur la consommation de molécules à Genève, par rapport aux autres cantons, est en cours de réalisation.

M. Bron rappelle alors que le Grand Conseil a modifié les mécanismes salariaux et il remarque que les EMS devaient jadis trouver chaque année 200 000 à 300 000 francs, qui constituait une pression insidieuse. Dès lors, il faut laisser le temps à cette nouvelle règle de s'appliquer.

Une députée MCG remarque qu'un séjour en EMS coûte 7000 francs par mois et elle aimerait savoir comment se répartit ce montant. Elle demande également quelle est la différence faite entre l'absence et l'absentéisme.

M. Mauler répond qu'il n'y a pas de distinction à ce niveau. Il remarque ensuite que le financement des soins est assuré par la contribution des assureurs maladie par rapport au degré de soins nécessaires, et par la taxe des soins à charge des résidents, le solde étant assuré par le canton. Il mentionne que les besoins en soins sont couverts à 102%. Il remarque que la partie socio-hôtelière, soit les 7000 francs, est quant à elle à la charge des résidents.

La députée MCG demande pour quelle raison ce montant est si élevé.

M. Mauler répond qu'il y a les frais de bouche, l'énergie, la location de la chambre, le linge, etc.

Une députée PDC remarque que PLAISIR implique une ou deux infirmières spécialisées, et elle demande si le nouvel outil permettra aux soignants d'intervenir plus facilement dans le programme.

M. Mauler répond que ce sont des infirmières spécialisées qui utilisent cet outil et qui réalisent les évaluations qui sont ensuite transmises au Canada pour synthétiser les résultats, alors que le nouvel outil permet à toutes les infirmières de faire des évaluations. Mais il remarque que l'expérience à

Fribourg, qui a déjà implémenté cet outil, est venue démontrer que l'absence de double contrôle entraînait des dérapages.

Une députée Les Verts demande quelle est la différence entre les soins requis et les soins donnés.

M. Mauler répond que l'ordonnance de l'OFAS parle de besoins requis. Il ajoute que les soins donnés sont en dessous des soins requis selon l'outil actuel, alors que le nouvel outil fait une balance entre les deux selon un algorithme américain.

La députée Les Verts demande si le nouvel outil tentera de pallier le solde manquant.

M. Mauler acquiesce puisque cas échéant, la contribution des assurances maladie diminuera au détriment des cantons.

Audition des représentants des directions d'EMS

M^{me} Nadine Béné, directrice générale de Val Fleuri

M. Jean-Marc Guinchard, secrétaire général de l'Association genevoise des établissements médico-sociaux (AGEMS)

M. Jean-Philippe Terrier, vice-président de la Fédération genevoise des établissements médico-sociaux (FEGEMS).

M. Ivan Slatkine, administrateur du foyer Saint-Paul

M. Guinchard prend la parole et remercie la commission pour cette audition à l'égard de cette pétition qui reprend en substance les éléments de l'IN 125. Il signale également que Unia a mené une enquête démontrant que plus de 50% des employés des EMS souhaitaient se diriger vers un autre secteur d'activité, mais il observe ne pas avoir vu cette étude. Il rappelle qu'il y a douze ans, il était question de 68 millions supplémentaires dans le cadre de l'IN 125. Les EMS appartiennent la plupart du temps à des associations. Les directeurs des EMS essayent de faire en sorte que leurs comptes soient équilibrés et que les résidents soient le mieux traités possible. Unia a demandé et obtenu de M. Poggia que les externalisations ne soient plus possibles. Or, il observe que l'hôtellerie notamment est souvent externalisée. A cet égard, internaliser ce personnel ne fait que gonfler les coûts.

M. Terrier déclare que les EMS ont de plus en plus de besoins en raison du vieillissement de la population et des troubles cognitifs de plus en plus fréquents. Des moyens supplémentaires seraient les bienvenus mais la forme proposée par Unia ne convient pas.

M. Slatkine déclare qu'une convention collective a été signée entre la FEGEMS et les syndicats et dans l'EMS qu'il administre il n'y a aucune revendication de la part du personnel, ni demande de la part du syndicat. Recourir au Grand Conseil par le biais d'une pétition consiste en une violation du partenariat social puisque le syndicat n'a simplement pas interpellé la FEGEMS. Celle-ci est donc court-circuitée et n'a pas eu connaissance de l'enquête menée par Unia. Il pense que le partenariat social est important et la reprise de ce dernier est nécessaire avant de recourir au Grand Conseil. Il déclare encore que se baser sur une évaluation vieille de treize ans ne semble pas judicieux, ce d'autant plus que le monde des EMS est en pleine évolution.

Une députée PDC remarque que, selon cette enquête, 40% des employés ne souhaitant pas continuer dans le domaine sont des personnes de 18 ans à 30 ans. Elle pense qu'il s'agit majoritairement d'étudiants. Elle évoque ensuite l'outil RAI qui devrait se substituer à l'outil PLAISIR et elle demande ce qu'il faut en penser.

M^{me} Béné répond que l'outil PLAISIR est un outil qui ne prend pas en considération les troubles cognitifs qui nécessitent de plus en plus de temps pour le personnel des EMS. Près de 50% des résidents présentent des troubles de cette nature et Val Fleury a été pilote pour l'application de l'outil RAI. Ce dernier permettrait à toutes les infirmières de l'utiliser contrairement à PLAISIR.

Un député PLR demande s'il sera possible de trouver l'argent sollicité pour l'investir dans les EMS au vu de la dette du canton. Il demande si d'autres EMS que celui qu'administré par M. Slatkine font le même constat ou si certains ont reçu des revendications de la part des personnels respectifs.

M. Guinchard déclare qu'il n'est pas question de retirer de l'argent aux uns pour le donner aux autres, mais il pense que donner plus de souplesse aux établissements serait le bienvenu. Il imagine que le coût de 68 millions, avancé il y a treize ans, a augmenté et il voit mal, dans le contexte actuel, présenter une telle demande au Grand Conseil.

M. Slatkine remarque que le coût de la restauration dans son EMS est de 120 000 francs et il déclare qu'internaliser le personnel d'Eldora s'occupant de la restauration reviendrait à couper dans les postes du personnel dédié aux soins faute de moyens. A sa connaissance, il n'y a jamais eu de question sur le partenariat social évoqué au sein du comité de la FEGEMS.

M. Terrier ajoute que le comité n'a eu aucune remontée de la part des syndicats. Il signale, cela étant, que le contrat de prestation entre les EMS et le canton doit être renégocié en 2021.

Un député PLR rappelle que certains syndicats se sont mis à la mode de la grève préventive et il se demande s'il ne s'agit pas de cela.

M. Slatkine déclare que cette pétition date de novembre 2019, avant la crise épidémique, et que si son but était préventif, les EMS auraient dû exploser durant la crise. Or, les uns et les autres ont très bien fonctionné.

M^{me} Béné déclare que les employés des EMS ont la possibilité d'aller travailler en clinique, à l'IMAD ou à l'hôpital, mais c'est très rarement le cas puisque nombre de ces personnes travaillent en EMS par vocation.

Un député PDC demande ce qu'il en est des 620 postes qui manqueraient. Il demande quels sont les impacts de l'épidémie Covid-19 sur les finances des EMS et s'il n'y a pas d'augmentation à l'égard des soins médicaux.

M. Guinchard répond que le nombre de postes manquant avancé par le syndicat résulte de l'interprétation faite à l'égard de l'outil PLAISIR. Il ajoute que les calculs n'ont pas été refaits. Les soins médicaux ont évidemment augmenté, notamment sous l'angle du matériel. Il signale par ailleurs qu'actuellement les résidents sont confinés dans leur chambre à leur arrivée durant quinze jours et que les candidats potentiels refusent d'entrer en EMS en raison de cette contrainte. Il précise que pour l'heure 120 personnes ne sont pas rentrées en EMS, entraînant une perte financière importante pour les établissements.

M^{me} Béné déclare que les évaluations sur les résidents sont faites sur des situations pérennes et non sur des temps de crise, comme lors des gripes saisonnières ou du Covid-19, ce qui implique que les assurances maladie ne rentrent pas en matière dans le contexte actuel.

Un député PDC demande si des aides exceptionnelles sont envisageables.

M^{me} Béné répond que c'est un peu trop tôt pour le moment. Elle remarque que ce sont les lits libres qui risquent de péjorer la situation.

Un député MCG évoque le site Web de Saint-Paul et il mentionne être étonné par les tarifs des services supplémentaires. Il remarque que les repas semblent facturés et il se demande si les EMS publics facturent également des prestations supplémentaires de cette nature.

M. Slatkine ne pensait pas que le débat portait sur les tarifs de l'EMS Saint-Paul. Il mentionne qu'internaliser la cuisine dans ce foyer implique un coût de 120 000 francs. Or, il rappelle que les situations des EMS sont très contrôlées et que ces derniers ne peuvent pas faire n'importe quoi. Il déclare que si les charges augmentent de 120 000 francs, il est nécessaire de trouver des économies pour les compenser. Il précise que la priorité d'un EMS est de s'occuper des personnes âgées et non de leur faire à manger.

M. Terrier déclare que les prestations comme celles proposées par un coiffeur sont payantes pour les résidents comme pour n'importe qui.

M^{me} Béné indique que le contrat de prestations prévoit un contrat d'accueil pour les résidents, un contrat qui est le même pour tous les EMS, qu'ils soient publics ou privés. Elle ajoute que ce contrat comprend la partie soins et un prix de pension, et elle mentionne que toutes les prestations annexes sont prises en charge par les résidents.

Le député MCG demande si les tarifs sont identiques dans tous les EMS.

M^{me} Béné répond que le canton n'a pas fixé la tarification des personnes qui viennent proposer leurs services comme les coiffeurs qui restent privés.

Le député MCG demande si le contrat de prestations a été rediscuté à l'égard de la problématique de l'internalisation.

M^{me} Béné répond par la négative et mentionne que c'est dans le cadre d'un PL depuis qui a été retiré que la question de l'internalisation est évoquée.

Un député Les Verts remarque que le personnel des EMS a été au front durant la pandémie, et il observe qu'il est question de revaloriser les professions de cette nature. Il se demande dès lors si cette pétition ne tombe pas à point nommé et ne pourrait pas permettre aux EMS d'approcher les syndicats à cet égard.

M^{me} Béné répond qu'il n'y a pas que des soignants qui sont en première ligne dans les EMS, puisque les nettoyeurs ou les animateurs sont également concernés. Elle pense dès lors qu'il faudrait revaloriser toutes les classes de fonction.

M. Slatkine ajoute que la FEGEMS est ouverte au partenariat social et au dialogue. S'il est nécessaire de modifier la convention collective, il faut en premier lieu que les syndicats et les EMS en discutent. Les syndicats n'ont pas approché la FEGEMS pour l'heure.

Le député Les Verts déclare avoir été réducteur à l'égard du personnel des EMS mais il mentionne qu'il pensait également à des fonctions comme celle des nettoyeurs. 120 lits sont donc libres mais, en règle générale, la situation est très tendue. Il remarque que les EMS doivent être en flux tendu pour se financer et il se demande s'il n'y a pas un problème au niveau du modèle d'affaires.

M^{me} Béné répond que le privé propose un service pour une certaine somme.

M. Slatkine déclare que le taux d'encadrement a inévitablement augmenté compte tenu de la situation actuelle liée au COVID-19.

La députée PDC évoque les difficultés inhérentes à la formation continue et elle demande ce qu'il en est.

M. Terrier répond que la FEGEMS organise un programme annuel de formation continue et il observe que les cours sont bien fréquentés. Il ajoute que les EMS laissent volontiers le temps à leurs employés de se former.

M^{me} Béné précise que cet aspect est prévu dans le contrat de prestations, notamment à l'égard de la décence et de la fin de vie, à hauteur de 70% des formations continues. Elle ajoute que les EMS forment également de nombreux apprentis.

Une députée UDC demande ce qu'il faut comprendre à l'égard de la vocation du personnel d'EMS dont il a été question.

M^{me} Béné répond que l'EMS est un milieu particulier avec le décès qui intervient en fin de course et que les implications personnelles sont très fortes. Elle ajoute qu'il y a inévitablement une dimension de vocation parmi les personnes qui œuvrent dans ce contexte.

La députée UDC demande s'il y a un lien entre la nature de cette vocation et le fait que le personnel est largement féminin.

M^{me} Béné répond que cette tendance s'aplanit avec le temps en mentionnant que ces professions sont historiquement féminines.

La députée UDC demande s'il en va de même pour les nettoyeuses.

M^{me} Béné répond que dans son EMS, la proportion entre hommes et femmes dans ce métier est de 2/3 – 1/3.

La députée UDC demande si le taux d'absentéisme qui est avancé par le syndicat est en lien avec l'épuisement des employés.

M^{me} Béné répond que le taux est important en raison de la nature de travail. Elle remarque que ce travail est humainement difficile et s'effectue dans un univers médicalisé.

La députée UDC évoque les applaudissements sur les balcons en lien avec la pandémie et elle remarque que progressivement cette manifestation a visé à une revalorisation de ces métiers souvent très précaires. Elle se demande ce qu'il faut en penser.

M^{me} Béné répond que les EMS sont liés par des conventions et elle mentionne qu'il n'y a pas de précarité en leur sein. Elle ajoute que les femmes de ménage entrent la première année avec un salaire de 4 000 francs/mois.

La députée UDC remarque que ces salaires ne sont plus protégés lorsque ces professions sont externalisées.

M^{me} Béné répond que ces métiers ont aussi des conventions collectives. Il faudrait donc revaloriser les conventions collectives et ne pas tirer à boulet rouge sur les EMS. L'externalisation est faite non pas pour des raisons économiques mais bien pour des raisons de compétences.

M. Slatkine rappelle qu'il existe des conventions collectives dans le privé et il remarque que le dialogue social existe.

Un député S demande quel est l'impact du Covid-19 sur les EMS en termes d'espace et d'hygiène. Il se demande si la charge d'incertitude que génère la pandémie n'exerce pas une pression très forte sur le personnel.

M. Slatkine répond que les charges de travail sont intenses et assumées avec des prestations auprès des résidents alors que des lits sont restés vides. Il ajoute que le virus a en outre touché les EMS de manière différente.

M. Guinchard déclare que 24 EMS n'ont pas été touchés.

Un député MCG demande si M. Guinchard a fait des remontrances aux syndicats, ces derniers ne s'étant pas manifestés avant le dépôt de la pétition.

M. Guinchard répond par la négative. Le syndicat s'est manifesté dans les EMS pour indiquer qu'il distribuerait des tracts pour la journée de la femme du 8 mars, en pleine pandémie, mais il ne s'est pas manifesté autrement. Les syndicats n'ont pas reconnu l'AGEMS qui a été créée il y a 5 ans.

Une députée PDC demande si les cas de dérogation d'âge, en raison de troubles cognitifs, ne pèsent pas non plus dans la balance.

M^{me} Béné répond que leur nombre augmente, et les EMS sont en train de s'adapter à ces populations.

Audition de l'APAF

M^{me} Marie-Rose Charvoz, présidente de l'Association d'aide et d'accompagnement des personnes âgées en EMS et de leurs familles (APAF)

M^{me} Charvoz prend la parole et déclare que l'APAF existe depuis 1992 et a été mise en place par des personnes dont les parents étaient en maison de retraite. La situation était alors très différente que de nos jours. Son association propose des actions spécifiques en fonction des demandes qui lui sont faites. Le canton octroie une subvention de 45 000 francs par année à son association, avec un contrat de prestations et l'association est reconnue par les uns et les autres. Elle mentionne que la pétition mentionne une augmentation de 30% pour les postes infirmières, 35-45% pour les postes d'assistantes en soins communautaires et 30% pour ceux du personnel non qualifié. Elle rappelle ensuite que les familles ont des exigences à la hausse.

Elle précise que l'hôtellerie prend en outre une grande place dans le confort des résidents.

L'outil PLAISIR permet un financement en fonction des soins requis, mais toute une approche n'est pas soumise à cet outil, soit celle de l'accompagnement. Elle observe que cette situation génère un déséquilibre. Toute l'essence de la démarche fonctionne autour du résident.

Elle pense que l'initiative pose la question de ce que nous voulons pour nos aînés et elle remarque qu'il est nécessaire de trouver une gouvernance complémentaire à l'outil PLAISIR qui ne prend pas en compte ces aspects. Il est impératif de tisser une toile complémentaire entre la santé et le social. Sur le plan fédéral, proposition a été faite de mettre en place l'outil RAI. Elle mentionne qu'une évaluation doit être faite à ce sujet. Elle signale ensuite qu'une motion a été déposée devant les chambres en décembre 2019 afin de ne pas séparer les soins et l'accompagnement sans augmenter le coût des caisses maladie. Cette motion vise plus particulièrement les soins à longue durée et notamment les soins palliatifs. Et elle remarque que le Conseil fédéral doit donner des réponses à cette motion.

Un député MCG évoque l'externalisation de certaines tâches dans les EMS, notamment la cuisine et la blanchisserie, et il demande quelle est la position de son association à cet égard.

M^{me} Charvoz évoque Eldora qui est un prestataire externe proposant des repas aux EMS, et elle remarque qu'il est évident que certains résidents ne sont parfois pas satisfaits. Certains EMS participent à la confection des repas en proposant ces activités comme atelier aux résidents. Des EMS mobilisent les compétences des personnes âgées. Elle imagine qu'il est possible de réguler ces situations. Durant cette pandémie, des démarches solidaires se sont mises en place comme aller arroser les plantes de l'un ou permettre à un autre de faire la cuisine.

Le député MCG demande si elle a entendu parler de manque de personnel.

M^{me} Charvoz répond que certains résidents se plaignent parfois puisqu'un EMS n'est jamais exactement similaire au domicile précédent du résident. Cela étant, elle pense qu'il faudrait certainement quelques postes supplémentaires pour les soins. Mais elle rappelle que c'est le contrat de prestations qui détermine ces aspects.

Le député MCG demande ce qu'il en est, indépendamment du contrat de prestations.

M^{me} Charvoz répond qu'il faudrait des postes en lien avec l'animation et l'accompagnement des personnes. Elle ajoute qu'il est question de

techniciens, et de personnel d'entretien et pas spécifiquement de personnel de soins. Elle rappelle que la cuisine ne rentre pas dans les prestations de soins.

Le député MCG déclare que la pétition fait état d'un manque de 14% de personnel soignant.

M^{me} Charvoz répond avoir une vision plus globale.

Une députée PDC demande si elle a entendu parler du fait que le personnel manquait pour s'occuper correctement des résidents.

M^{me} Charvoz répond que certaines familles évoquent des actes de maltraitance, mais elle rappelle que tout le personnel des EMS a été formé à cet égard et est largement contrôlé. Il n'y a pas d'acte de maltraitance mais peut-être des problèmes ponctuels mineurs. Le personnel des EMS reçoit de nombreuses formations continues et tout le monde est acteur. Il y a 53 EMS dans le canton et 53 gouvernances différentes. Le quotidien questionne constamment et là où il y a de l'humain, il y a inévitablement des accrocs.

Discussion et vote

Une députée PDC déclare que l'outil PLAISIR ne correspond pas aux besoins des EMS, mais que la situation ne correspond quant à elle pas aux observations indiquées dans la pétition. Son groupe propose le dépôt de cette pétition.

Un député PLR signale que l'outil PLAISIR fait partie du passé, étant en train d'être remplacé par l'outil InterRAIL, un outil qui proposera de nombreux avantages. Cette pétition demande des ressources supplémentaires sans qu'il y ait eu aucun dialogue et il pense ainsi que c'est un coup d'épée dans l'eau. Son groupe soutient donc le dépôt de cette pétition.

Un député Les Verts déclare que c'est le moment ou jamais de parler de ces revendications et pense que les demandes des pétitionnaires doivent être envisagées dans un contexte global. Il ajoute que son groupe est en faveur du renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Un député MCG mentionne que son groupe est en faveur du dépôt de cette pétition en observant que 120 lits sont libres dans les EMS et donc que les effectifs par résident ont mathématiquement passé à la hausse.

Un député S déclare que son groupe propose le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat prenant au sérieux l'enquête du syndicat et les décalages sur le terrain qui existent. Il pense qu'il est nécessaire d'être attentif aux observations des travailleurs mais ne croit pas que la prise en charge des aînés ne soit pas pertinente dans les EMS. La crise du Covid-19 péjore également les structures d'accueil et le modèle existant de regroupement de

personnes âgées dans des structures est peut-être obsolète au vu du nombre de décès liés au Covid-19. Son groupe soutient le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Un député UDC observe qu'une fois encore il s'agit d'une pétition provenant d'un syndicat. Et il craint, à ce jeu-là, que les contrats de prestations ne soient amenés à être remis en cause de manière définitive. Une députée UDC ajoute que son groupe estime qu'il est nécessaire de protéger ce personnel qui, elle le répète, est souvent féminin. Elle ajoute que ce personnel travaille bien souvent jusqu'à épuisement. Elle souligne que son groupe soutiendra toutefois le renvoi de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Vote

La présidente passe au vote du renvoi de la P 2081 au Conseil d'Etat :

Oui :	6 (3 S, 1 EAG, 2 Ve)
Non :	8 (2 MCG, 2 PDC, 1 UDC, 3 PLR)
Abstention :	-

Le renvoi au Conseil d'Etat est refusé.

La présidente passe au vote du dépôt de la pétition sur le bureau du Grand Conseil :

Oui :	13 (2 MCG, 2 PDC, 3 PLR, 1 Ve, 1 EAG, 1 UDC, 3 S)
Non :	1 (1 Ve)
Abstention :	-

Le dépôt de la P 2081 sur le bureau du Grand Conseil est accepté.

Synthèse

Les pétitionnaires demandent une augmentation de personnel dans les EMS s'appuyant sur principalement sur l'initiative IN 125 acceptée le 11 mars 2007, et dont le texte stipule que l'Etat doit « assurer la totalité des prestations nécessaires aux pensionnaires ».

Les discussions ont ainsi majoritairement porté sur les questions suivantes :

- Quels sont les besoins en personnel ?
- Comment les évaluer ?

L'outil d'évaluation des besoins actuels pour les résidents en EMS se nomme PLAISIR et toutes les parties s'accordent sur le fait qu'il ne reflète pas entièrement les aspects de la prise en charge des résidents. Un outil appelé InterRAIL est utilisé en Suisse alémanique depuis 2005 et est en cours d'adaptation pour remplacer PLAISIR au niveau romand. Les pétitionnaires n'étaient pas au courant de ce projet, n'ayant approché ni le DSES, ni la FEGEMS.

Les discussions sur l'interprétation de l'initiative IN 125 ne sont donc plus d'actualité. Pour rappel, le DSES estime que toutes les prestations sont assurées en offrant un équivalent à 86% de l'outil d'évaluation PLAISIR, alors que les syndicats demandent 100%. A noter, aucun canton utilisant PLAISIR n'a pour objectif un taux de 100% (de 85% à 92%).

Les requêtes passées des syndicats concernant l'augmentation du personnel n'ont pas été soutenues par la FEGEMS en commission paritaire. Les EMS ont également indiqué avoir été surpris par le dépôt de cette pétition sans en avoir été informés directement.

La minorité souhaitait renvoyer la pétition au Conseil d'Etat pour souligner toute l'attention qu'elle porte aux conditions de travail du personnel en EMS.

La majorité de la commission estime pour sa part que l'introduction de l'outil InterRAIL par les cantons romands devra permettre de sortir des débats quant à l'interprétation des objectifs PLAISIR et permettre de clarifier les besoins réels pour une prise en charge de qualité des résidents en EMS.

Nous vous recommandons donc de bien vouloir **soutenir le dépôt de la P 2081 sur le bureau du Grand Conseil.**

Pétition (2081-A)

Plus de moyens pour nos EMS !

Mesdames et
Messieurs les députés,

Une enquête du syndicat Unia montre que près de la moitié des soignant-e-s veulent abandonner leur métier. La pénurie de personnel et la pression sur les coûts affectent les conditions de travail et la qualité des soins et de l'encadrement. Les femmes, qui constituent le 80% des employé-e-s en EMS, subissent au premier plan cette situation.

Pourtant, en 2007 déjà, la population genevoise acceptait l'Initiative 125 qui demandait que l'Etat garantisse la totalité du personnel nécessaire dans les EMS. Douze ans plus tard, Genève ne couvre que 86% des besoins en soins selon l'outil PLAISIR (selon les concepteurs de cet outil, le 100% des soins doit garantir un bien-être et une sécurité « convenables »).

Il manque en moyenne 14% de personnel soignant pour garantir une prise en charge convenable des aînés dans les EMS genevois !

C'est pourquoi les soussigné-e-s demandent au Conseil d'Etat et au Grand Conseil :

L'application de l'initiative 125, soit l'affectation à la prise en charge des résident-e-s de la totalité du personnel nécessaire, en nombre et en qualification, comme suit :

- Soins : 100% selon l'outil PLAISIR.
- Socio-hôtelier : 0,45 poste par lit.
- Animation : 0,06 poste par lit.

Informations pratiques

Pourquoi demander plus d'effectifs dans les EMS ?

- Parce que le personnel est stressé, surchargé, épuisé.
- Parce qu'il manque 14% de personnel soignant dans les EMS genevois, selon les chiffres de l'Etat.
- Parce qu'il manque du temps pour s'occuper correctement des résident-e-s.

- Parce que la volonté populaire a été bafouée et l'IN 1215 n'est toujours pas appliquée.

Pourquoi lancer une pétition ?

- La pétition permet d'exprimer la revendication collective du personnel des EMS pour plus d'effectifs.
- La pétition est la même pour chaque EMS du canton.

N.B. 1137 signatures
Syndicat Unia
M^{me} Anna Gabriel
5, chemin Surinam
Case postale 288
1211 Genève 13

Taux d'absence EMS Genève 2018

Taux d'absentéisme 2018

